Erratum

A.M., 2008

Arrêté numéro AM 0084-2008 du ministre de la Sécurité publique en date du 2 octobre 2008

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux pluies abondantes survenues entre le 31 juillet et le 3 août 2008, dans des municipalités du Québec

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 22 octobre 2008, 140° année, numéro 43, page 5699.

À la page 5700, on aurait dû publier, à la suite de l'arrêté ministériel, l'annexe ci-dessous:

« ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
Région 01		elector are
Saint-Eusèbe	Paroisse	Kamouraska- Témiscouata
Région 03		Temiscouata
Petite-Rivière- Saint-François	Municipalité	Charlevoix
Région 05		
Newport	Municipalité	Mégantic- Compton
Saint-Étienne- de-Bolton	Municipalité	Brome- Missisquoi
Région 17		
Inverness	Municipalité	Lotbinière »
50824		